

Informations de base	
2022/2571(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la situation en Afghanistan, en particulier la situation des droits des femmes Subject 4.10.09 Condition et droits de la femme 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux Zone géographique Afghanistan	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
05/04/2022	Débat en plénière		
07/04/2022	Décision du Parlement	T9-0128/2022	Résumé
07/04/2022	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2022/2571(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0198/2022	05/04/2022	
Proposition de résolution		B9-0199/2022	05/04/2022	
Proposition de résolution		B9-0202/2022	05/04/2022	
Proposition de résolution		B9-0204/2022	05/04/2022	
Proposition de résolution		B9-0205/2022	05/04/2022	
Proposition de résolution		B9-0206/2022	05/04/2022	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0128/2022	07/04/2022	Résumé

Résolution sur la situation en Afghanistan, en particulier la situation des droits des femmes

2022/2571(RSP) - 07/04/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation en Afghanistan, en particulier la situation des droits des femmes.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR, The Left, et députés.

Les autorités de fait de l'Afghanistan se sont engagées le 15 janvier 2022 à permettre aux filles de retourner à l'école à tous les niveaux après le début de la nouvelle année scolaire dans la seconde moitié de mars 2022. Cependant, les talibans ont prolongé indéfiniment l'interdiction d'autoriser les élèves de sexe féminin à fréquenter les classes de septième année et au-delà, jusqu'à ce qu'ils puissent décider des uniformes les plus appropriés pour les filles. Cette interdiction prive plus d'un million de filles de l'enseignement secondaire et constitue une violation du droit fondamental à l'éducation pour tous les enfants, tel qu'il est inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

En outre, selon une nouvelle directive, les femmes afghanes ne sont pas autorisées à parcourir des distances de plus de 45 miles (72 km) depuis leur domicile sans être accompagnées d'un proche parent masculin.

Dans ce contexte, le Parlement est profondément préoccupé par la crise humanitaire et des droits de l'homme qui se déroule en Afghanistan depuis la prise du pouvoir par les Talibans, ainsi que par la détérioration de la situation des femmes et des filles.

Les députés ont condamné la volonté persistante des Talibans **d'effacer les femmes et les filles de la vie publique** et de nier leurs droits les plus fondamentaux, notamment le droit à l'éducation, au travail, à la circulation et aux soins de santé, ainsi que leur décision de reporter indéfiniment le retour à l'école des filles de plus de six ans, malgré leur engagement antérieur de permettre à chaque citoyen d'accéder à l'éducation.

En outre, le Parlement a déploré la répression par les Talibans des manifestations pacifiques en faveur des droits des femmes en Afghanistan et a demandé la libération immédiate de la policière Alia Azizi, arrêtée à Herat en octobre 2021, ainsi que la libération de tous les autres militants des droits des femmes qui pourraient être détenus, et l'arrêt des intimidations et du harcèlement de ces militants.

La résolution a appelé les autorités à :

- respecter leur engagement à **garantir le droit à l'éducation pour tous les citoyens afghans**, y compris les femmes et les filles;
- garantir à toutes les femmes et à toutes les filles le plein exercice de leurs droits et l'accès aux soins de santé génésique dans tout l'Afghanistan;
- mettre fin au harcèlement, aux menaces et aux attaques contre les enseignants et les étudiants;
- former un gouvernement inclusif qui associe les femmes au processus décisionnel à tous les niveaux;
- respecter leurs engagements en matière de lutte contre le terrorisme.

Le Parlement a insisté sur la nécessité de développer une **nouvelle stratégie de l'UE pour l'Afghanistan** qui soit adaptée à la situation des femmes et des filles afin de promouvoir concrètement les droits des femmes et leur participation à la vie publique. Il a également réitéré son appel en faveur d'un **programme spécial de visas**, de programmes de réinstallation renforcés et d'une protection effective garantie pour les réfugiés afghans.

Enfin, l'UE et ses États membres sont instamment invités à :

- prendre de nouvelles mesures pour rendre l'aide humanitaire plus transparente et plus efficace;
- accroître leur soutien aux militants des droits des femmes en Afghanistan ;
- soutenir et protéger les personnes qui fuient l'Afghanistan.